

**Plan de continuité d'activité**

**GRIPPE A – Virus H1N1**

**Contacts :**

Claire Grandjean 06 09 90 42 19

Gérard Chartier 06 13 41 42 50

[pandemie@fra.sas.com](mailto:pandemie@fra.sas.com)

## Préambule

Une situation de pandémie grippale ne doit pas conduire à une paralysie progressive de l'activité économique du pays. C'est pourquoi le plan national français « Pandémie grippale » recommande fortement aux entreprises d'élaborer un plan de continuité de l'activité.

Ce document a pour objectif de décrire le plan de continuité d'activité de SAS Institute France en cas de pandémie.

Il aborde les mesures suivantes :

- Organisation de l'activité
- Organisation du travail
- Prévention
- Communication et consultation du personnel et de ses représentants

La nouvelle grippe A/H1N1 est une infection humaine par un virus grippal qui infecte habituellement les porcs. Dans l'épidémie actuelle, les virus isolés chez les malades sont des virus qui appartiennent à la famille A/H1N1 qui se transmet d'homme à homme et diffère du virus H1N1 de la grippe saisonnière, virus d'origine humaine qui circule habituellement. Il s'agit d'un nouveau virus grippal contre lequel l'immunité de la population est faible. Il risque donc de provoquer une forte augmentation des cas et de leur gravité.

Les impacts d'une pandémie grippale en France sur l'activité de SAS Institute France sont les suivants :

- Restriction de la circulation sur le territoire : mouvements internationaux, transrégionaux et/ou urbains
- Dégradation de certains services comme l'énergie, les transports ou les communications
- Diminution des effectifs qui pourrait atteindre 40% lors du pic de la pandémie en raison des personnes contaminées ou gardant un enfant à la maison

## Organisation de l'activité

### Organisation de la cellule de crise

La cellule de crise active le plan de continuité d'activité de SAS Institute France en fonction des mesures du plan national activées par l'état français.

Elle est chargée du pilotage et de la coordination des mesures définies dans le PCA.

Le pilotage est assuré par Arnaud Louchet, Directeur des ressources humaines et Directeur Administratif et Financier.

La cellule de crise est composée de :

Claire Grandjean : Responsable informatique, déjà en charge du PCA, en charge des moyens informatiques et de communication.

Gérard Chartier : Responsable des services généraux et de la sécurité en charge de la sécurisation des locaux, des contrôles d'accès, du parc automobile, de l'approvisionnement en produits et matériels

Elisabeth Ziegler : Responsable de la communication, en charge de la diffusion des informations relatives au PCA et à sa mise en œuvre au sein de l'entreprise

Yannick Charron : Responsable ressources humaines

Luca Garlanda : Représentant du CHSCT en charge des relations avec les élus et les salariés

### Activation du plan de continuité d'activité

Les membres de la cellule de crise assurent une veille générale de la pandémie grippale. La veille se fait via les sites officiels mais aussi les informations qui peuvent être fournies par les collaborateurs de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.

Le plan de continuité d'activité de SAS France sera déclenché si l'un des événements suivants se produit :

- Un cas de grippe est déclaré parmi nos salariés sur site ou chez un client
- Un cas de grippe est déclaré dans une entreprise dans laquelle l'un de nos salariés effectue une mission
- Le gouvernement active le niveau 6 du plan national de pandémie grippale.

## Organisation du travail

### Activités opérationnelles à maintenir

Les principales activités retenues par le plan de continuité d'activité de SAS France sont :

- La protection de la santé des collaborateurs
- Le maintien du support clients
- Le maintien des services dont dépendent les fonctions critiques

### Ressources nécessaires

Les ressources clés sont identifiées par les directeurs de chaque département afin de maintenir les objectifs du plan de continuité d'activité : accès aux sites, sécurité des employés, disponibilité des moyens informatiques.

Les outils informatiques facilitant la mobilité ou le travail à distance sont mis en place (accès distant à la messagerie et aux applications métiers).

## Prévention

Les managers sont sensibilisés et mobilisés autour du plan de continuité d'activité.

Les mesures d'hygiène indispensables sont rappelées par mail et par voix d'affichage : se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser des mouchoirs jetables, respecter des distances interpersonnelles suffisantes, favoriser le téléphone, la messagerie, les outils de téléconférences, éviter les poignées de main.

Il est rappelé à tous les collaborateurs de ne pas venir ou de quitter son lieu de travail en cas de fièvre et de consulter un médecin

Un kit d'hygiène sera distribué à tous les collaborateurs dès l'activation de ce plan.

Des mesures particulières seront mises en œuvre pour les personnes dont l'activité nécessite un déplacement dans les bureaux comme le service courrier, le support informatique, l'accueil : utilisation de gants et port d'un masque de type FFP2.

## Communication et consultation du personnel et de ses représentants

Un membre élu du CHSCT est membre de la cellule de crise. Le CHSCT sera ainsi régulièrement informé de l'évolution de la situation.

Ce plan de continuité d'activité ainsi que les mesures spécifiques prises pour certains départements seront soumis à l'approbation du Comité d'Entreprise.